Facture FA2610-00949

Date facturation : 21/10/2026
Date échéance : 22/10/2026
Code client : CL2312-0395
Code comptable client : 411CLUBSAINTELU
Réf. commande : CO2610-00839 / 20/10/2026
Réf. expédition : BL2610-00928 / 22/10/2026

Émetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

Club sainte lucie pétanque
Facturation
Stade Géo André Avenue Franklin Roosevelt
76120 Grand quevilly

Expédition à

Club sainte lucie pétanque
Stade Géo André Avenue Franklin Roosevelt
76120 Grand quevilly

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
3145X15 - POTAGE POULET PATES X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	66,60	1	66,60
3143X15 - POTAGE LEGUMES CROUTONS X15 GOB OP CARTON X12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21041000)	5,5%	66,60	1	66,60
3105x15 - NESCAFE ESPRESSO X15 GOB OP CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011100)	5,5%	61,20	1	61,20

Conditions de règlement: A réception

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Crédit agricole

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
18306	00010	36134613496	36

Adresse: CAE ROUEN (83210)
Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN
Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636
Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

Total HT	194,40
Total TVA 5,5%	10,69
Total TTC	205,09
Payé	186,82
Avoirs ou excédent reçu	18,27
Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
18/10/2026	18,27	Avoir	AV2610-00024
31/10/2026	186,82	Virement bancaire	

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, la restitution des marchandises et aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payé. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spéficique sur la facture.
Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf